



Le local café est investi par les fumeurs : que faire ?

Rubrique : questions-réponses - Date : mardi 19 octobre 2004

Bonjour,

Nous avons au sein de notre entreprise un local café où il est toléré de fumer et nous avons constaté ces derniers temps que les fumeurs avaient investi les lieux.

J'aurai souhaité, suite à une demande du CHS-CT y apposer une affichette sur le thème de la cohabitation fumeurs / non fumeurs pour ne pas heurter la susceptibilité des fumeurs et faire en sorte qu'ils prennent conscience que le tabagisme passif est nocif.

Pensez-vous disposer de ce type d'affichettes ?

Réponse :

Nous vous expédions, dès aujourd'hui, des impressions d'affiches de la campagne « Tabagisme passif » de l'INPES. Nous vous adresserons ensuite les originaux dès que nous les recevrons. Cependant, ces affiches ne sont pas une solution miracle au problème de tabagisme dans ce local café. En effet, la direction et le CHSCT doivent intervenir pour assurer la protection des non-fumeurs contre la fumée de tabac.

Prenez connaissance de vos droits et des devoirs de votre entreprise concernant la protection contre le tabagisme. Lisez ensuite les [conseils pratiques](#) que DNF vous propose. DNF reste à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches.